

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 27 juin 2019**

L'an Deux mille dix-neuf le 27 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie Christine CHAVILLON, Maire.

Étaient présents : M. CAPELLE, M. BERTHON, M. FORTIER, Mme PATIN, Mme ROSSET, M. BLONDEAU

Étaient absents excusés : M. CANAC a donné pouvoir à Mme PATIN
M. LATIL a donné pouvoir à M. BERTHON
Mme HAMON a donné pouvoir à M. FORTIER
M. BEGUE a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absents : Mme BRUNET, M. MUZAS

Nombre de membres élus	13	Quorum	7
Nombre de membres présents	7	Date de la convocation	20 juin 2019
Nombre de membres votants	11	Date de l'affichage	20 juin 2019

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose M. BERTHON comme secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Point N°2 : Validation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2019

Le compte-rendu est approuvé **11 voix POUR**

Point N°3 : Choix de l'entreprise pour le MAPA de voirie

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des Marchés Publics,
Vu la délibération du 18 avril 2019 autorisant Mme le Maire a lancé un MAPA pour les travaux de voirie
Vu l'avis d'appel public à la concurrence passé sur la plateforme AWS,
Vu la réunion de la commission MAPA en date du 3 juin 2019,

Considérant qu'une seule entreprise a candidaté au MAPA voiries
Considérant l'avis de la commission MAPA de retenir l'offre de la société EUROVIA

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal 11 voix POUR

- **Approuve** le choix de la commission MAPA et choisit l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 60 000 €, soit un total TTC de 72 000 €, selon le DQE transmis
- **Dit** que le mandatement se fera à l'article 615231 section dépenses de fonctionnement du budget 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05